



# Règlement Trail de Dabo 2023

## Article 1 : Organisateurs

Le Trail de Dabo est organisé par la Team Foulées de la Zorn. Vous pouvez contacter l'organisateur via le site : [www.traildedabo.com](http://www.traildedabo.com) ou la page Facebook : « Trail de Dabo ». Tous les renseignements sur le site : [www.traildedabo.com](http://www.traildedabo.com)

## Article 2 : Dates, horaires et circuits

Les trois trails auront lieu le **25 juin 2023**. Les arrivées et les départs se feront à côté de l'espace Léon IX à 57850 DABO.

Matériel obligatoire : réserve de 0,5L d'eau + gobelet + téléphone portable chargé avec le n° de l'organisateur (06 81 72 90 53).

---

### TRAIL DES ROCHES

Départ : 08h00 - distance : 33km - dénivelé : 1470m - balisage : **jaune**

Ravitaillements : 2 (Jaegerhof km10,5 et Unterheid km22) + trois points d'eau aux km20,5 - km27,4 - km31

Barrières horaires : 1 (km22 lieu dit Unterheid - 11h50 soit 3h50 après le départ)

Mode possible : en Mono ou en Duo mixte

Bâtons : Autorisés

---

### TRAIL DE LA ZORN

Départ : 09h30 - distance : 19km - dénivelé : 880m - balisage : **rouge**

Ravitaillements : 2 (Jaegerhof km10,5 et Unterheid km15,3) + deux points d'eau aux km13,6 et km16,5.

Barrières horaires : Non

Bâtons : Non Autorisés

---

### TRAIL DU RENARD

Départ : 10h00 - distance : 10,5km - dénivelé : 410m - balisage : **bleu**

Ravitaillements : 1 (Jaegerhof km5,1)

Barrières horaires : Non

Bâtons : Non Autorisés

---

## MARCHE NORDIQUE

Départ : 10h05 - distance : 10,5km - dénivelé : 410m - balisage : **bleu**

Ravitaillements : 1 (Jaegerhof km5,1)

Barrières horaires : Non

Bâtons : Obligatoires et interdiction de courir

---

### MINI TRAIL ENFANTS 1200m

départ : 10h10

(enfants nés entre le 1 janv. 2008 et le 31 déc. 2013)

### MINI TRAIL ENFANTS 600m

départ : 10h25

(enfants nés entre le 1 janv. 2014 et le 31 déc. 2016)

---

## Article 3 : Conditions d'inscription

### 3-1 : Catégories d'âge

Le 10,5 km (Trail du Renard) est ouvert à partir de la catégorie « Cadets »

Le 19 km (Trail de la Zorn) est ouvert à partir de la catégorie « Juniors »

Le 33 km (Trail des Roches) est ouvert à partir de la catégorie « Espoirs »

### 3-2 : Mineurs

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur la plate forme d'inscription ou à présenter sur place.

### 3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCCO, FFPM, FSCF ou UFOLEP Athlé ou d'un Pass Compétition (en cours de validité à la date de la manifestation).

- soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

## Article 4 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs au parcours lui-même, à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme de Sporkrono :

<https://www.sporkrono.fr/event/trail-de-dabo/>

Pour que le retrait des dossards se fasse rapidement le jour du départ il est fortement préconisé de joindre sur la plate forme d'inscription l'un des documents demandés dans l'art 3-3.

#### 5-1 : Tarifs - du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Trail des Roches (33km) : 26 euros en Mono et 52 euros en Duo Mixte

Le Trail de la Zorn (19km) : 18 euros

Le Trail du Renard (10,5km) : 12 euros

La Marche Nordique (10,5km) : 12 euros

Les deux courses enfants : 2 euros

#### 5-2 : Changement des tarifs du 2<sup>er</sup> juin au 18 juin 2023

Le Trail des Roches (33km) : 30 euros en Mono et 60 euros en Duo Mixte

Le Trail de la Zorn (19km) : 20 euros

Le Trail du Renard (10,5km) : 13 euros

La Marche Nordique (10,5km) : 13 euros

Les deux courses enfants : 2 euros

#### 5-3 : Changement des tarifs du 19 juin au 21 juin 2023

Le Trail des Roches (33km) : 35 euros en Mono et 70 euros en Duo Mixte

Le Trail de la Zorn (19km) : 25 euros

Le Trail du Renard (10,5km) : 15 euros

La Marche Nordique (10,5km) : 15 euros

Les deux courses enfants : 2 euros

#### 5-4 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### 5-5: Fin des inscriptions

Elle est fixée au **mercredi 21 juin 2023 à 23h59mn.**

### **Article 6 : Retrait des dossards**

6-1 Le retrait des dossards se fera à l'espace Léon IX de Dabo

- le samedi 24 juin de 14h00 à 17h00

- dimanche 25 juin à partir de 06h30 et ce jusqu'à 30min avant le départ de la course.

6-2 Une puce électronique de comptage vous sera prêtée (propriété du chronométreur), elle sera rendue à l'organisateur à l'arrivée de la course. Si non les frais d'envoi de la puce au propriétaire seront à la charge du coureur.

6-3 La puce électronique est obligatoirement à porter sur l'une des chevilles (pas au bras, ni dans le sac), il est fortement conseillé de la fixer sur la chaussette pour éviter tout frottement qui pourrait vous gêner durant l'épreuve.

## **Articles 7 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par Sporkrono.

## **Article 8 : Classement et récompenses**

8-1 Les classements seront affichés sur le site de l'épreuve et disponibles le soir même sur le site de Sporkrono.

8-2 Les trois premières/premières scratch de chaque épreuve ainsi que la première/le premier de chaque catégorie (juniors, espoirs, seniors et masters de 0 à 10) se verront récompensés sans cumul. Les récompenses se feront sur place dans la salle à partir :

- 12h15 Trail du Renard, marche nordique et Minis Trails enfants
- 12h45 Trail de la Zorn
- 13h30 Trail des Roches (Mono et Duo Mixte)

La présence du lauréat est requise, s'il n'est pas présent sa récompense est perdue, il n'y aura pas d'envoi des récompenses à domicile après la course.

## **Article 9 : Résultats et Photos**

9-1 les résultats seront publiés sur Sporkrono.

9-2 les photos seront publiées dans les meilleurs délais sur la page FB Trail de Dabo.

## **Article 10 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs, un médecin et une équipe de secouristes.

En cas de problème durant l'épreuve, se rapprocher d'un jalonneur ou appeler le n° de l'organisateur (06 81 72 90 53).

## **Article 10 : Charte éthique et écologique du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. De même, le non-respect des tracés entraînera la disqualification du concurrent.

## **Article 11 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Article 12 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries ou autres...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

### **Article 13 : COVID-19**

L'organisation pourra faire appliquer une réglementation non stipulée dans ce règlement selon la situation sanitaire du moment. Dans tous les cas, l'organisation appliquera au minimum les consignes imposées par la préfecture en matière de normes sanitaires.

A l'exception de tout autre motif, les droits d'inscriptions seront proposés au remboursement (hors frais de gestion bancaire) en cas d'annulation forcée liée au virus.

### **Article 14 : Chiens**

Ils sont autorisés à condition de partir en queue de peloton. Les compétiteurs accompagnés d'un chien ne pourront pas prétendre à un podium mais seront néanmoins classés.

### **Article 15 : Stationnement des véhicules et navettes bus**

Le stationnement à l'Espace Léon IX est limité aux organisateurs et à la sécurité, la zone de retournement des bus assurant les navettes doit rester libre, la route départementale ne doit pas être obstruée par des véhicules en stationnement.

Deux parkings sont disponibles au bas de la vallée (lieu-dit Neustadmuhle) à côté de la déchetterie, une navette bus est assurée à partir de 6h30, départ toutes les 10min du parking vers le lieu du départ des courses à l'Espace Léon IX et ce jusqu'à 9h30.

De 9h30 jusqu'à 16h00 une navette toutes les 20min. Durée du trajet 10mn.

### **Article 16 : Douches, consignes et restauration.**

16-1 Douches femme et douches homme disponibles sur le site des épreuves à l'Espace Léon IX. Idem pour les sanitaires.

16-2 Consignes sur le site des épreuves à l'Espace Léon IX, présenter son dossard pour le dépôt et récupération de ses effets, ne pas laisser d'objets de valeurs, l'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol.

16-3 Restauration sur place à partir de 11h30, réservation obligatoire sur Sporkrono pour la quiche Lorraine/crudités ou/et le jambon vigneron/crudités au tarif de 8,50 euros, pas de réservation pour les knacks, desserts, cafés et boissons.